

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 3 FEVRIER 2015 N° de la séance : 3</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

<p style="text-align: center;"><u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> <u>DU MARDI 3 FEVRIER 2015</u></p> <p>Monsieur de BARROS ouvre la séance à 18 h 40. Il indique que le quorum est atteint et remercie vivement les membres présents qui se sont déplacés malgré les conditions climatiques. Madame TABARY est désignée à l'unanimité secrétaire de séance. Monsieur de BARROS excuse certains membres absents.</p> <p><u>1°) Adoption du compte-rendu du dernier CA</u></p> <p>Monsieur de BARROS s'assure que tous les membres ont bien reçu le compte-rendu. En l'absence de remarques, il est soumis au vote en l'état.</p> <p>17 votants Pour : 17 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p>Acte n°27</p> <p><u>2°) Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>Monsieur de BARROS s'assure que tous les membres ont bien reçu l'ordre du jour. En l'absence de remarques, il est soumis au vote sans modifications.</p> <p>17 votants Pour : 17 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p>Acte n°28</p> <p><u>3°) Avenant convention PFMP</u></p> <p>Monsieur de BARROS donne lecture des modifications effectuées sur la convention pour se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur les stages, en particulier sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professeur référent • Tuteur en entreprise • Attestation du stage • Prise en charge et frais de transport 	
--	--

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 3 FEVRIER 2015 N° de la séance : 3</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

<p>17 votants Pour : 17 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p>Acte n°29</p> <p><u>4°) Convention avec la communauté d'agglomération pour le transport</u></p> <p>Monsieur de BARROS donne lecture des articles de la convention de partenariat (document joint). En l'absence de questions, elle est soumise au vote :</p> <p>17 votants Pour : 17 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p>Acte n°30</p> <p><u>5°) Mode de fonctionnement des frais de réception</u></p> <p>Monsieur de BARROS précise qu'il s'agit de se mettre en conformité avec la loi rappelée par un courrier de la Rectrice. Il en rappelle les principes et donne lecture du document joint. En l'absence de remarques, le mode de fonctionnement est soumis au vote.</p> <p>17 votants Pour : 17 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p>Acte n°31</p> <p>Monsieur de BARROS en profite pour rappeler les tarifications particulières du restaurant d'application déjà votées en conseil d'administration. En revanche il souhaite que le conseil d'administration se prononce sur les tarifs spéciaux pour les CCF (voir document joint).</p> <p>17 votants Pour : 17 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p>Acte n°32</p> <p>19 h 00 : Départ de madame LANET (cliente prévue pour CCF).</p>	
--	--

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 3 FEVRIER 2015 N° de la séance : 3</p>	<p style="text-align: right;"><u>A.S. 2014/2015</u></p>
OBJET	RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

6°) Admission en non valeur

Madame PERROT rappelle le principe et présente l'admission en non valeur du jour.

Monsieur de BARROS admet que ce principe peut paraître curieux mais il s'agit d'une règle comptable qui veut que toute facture émise doit être réglée. Il connaît les oppositions de certains membres du conseil d'administration.

16 votants

Pour : 15 Abstentions : 0 Contre : 1

Acte n°33

7°) Dons et legs

Il s'agit du repas de gala de l'association sportive du lycée. Le principe étant de reverser le bénéfice avec accord du conseil d'administration.

Cet argent contribuera à financer l'association sportive du lycée toujours aussi dynamique. Il remercie les enseignants d'EPS et les AED qui la font vivre tous les jours.

Il remercie également ceux qui ont œuvré pour ce repas : élèves, professeurs, fournisseurs, chef de travaux et monsieur PEREZ pour ses négociations très efficaces avec les fournisseurs !

Madame PERROT indique que le montant du don est de 1040 € pour un bénéfice réel de 1041.58€.

16 votants

Pour : 16 Abstentions : 0 Contre : 0

Acte n°34

8°) Décision budgétaire modificative

Madame PERROT indique qu'elle est en deux parties :

- L'affectation du don à l'association sportive depuis la ligne budgétaire « enseignement professionnel » vers la ligne « dons et legs » pour permettre le versement.
- Changement de ligne budgétaire pour l'ARS du Conseil Régional par rapport à l'an dernier. A la demande du Rectorat, cette subvention est affectée sur la ligne « vie de l'élève ».

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 3 FEVRIER 2015 N° de la séance : 3</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

<p>16 votants Pour : 16 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p>Acte n°35</p> <p><u>9°) Dotation Globale Horaire (DGH)</u></p> <p>Monsieur de BARROS présente la nouvelle DGH qui est stable par rapport à l'an dernier.</p> <p>Avant de présenter la DGH, monsieur de BARROS tient à présenter rapidement le texte sur les nouvelles missions des enseignants applicable au 1^{er} septembre 2015.</p> <p>Quatre points importants dont trois qui concernent les lycées professionnels :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Pondération des heures en LGT et BTS (non concernés). b) D'une manière générale, on ne doit pas financer des heures hors face à face avec élèves. Ces heures doivent être financées en priorité avec des IMP (Indemnités des Missions Particulières). <ul style="list-style-type: none"> • IMP IMP = 1250 €/an fractionnables en quatre IMP attribuables à temps partiels, stagiaires, CPE, documentaliste. Dotation en IMP : 1^{ère} vague avec DGH 2^{ème} vague en avril ⇔ IFIC, heures TICE (FA2, FA4) Circulaire d'application non encore parue donc prudence ! c) ISS (Indemnités de Sujétion Spéciale) Plus de prime CCF. Forfait 300€ pour tout professeur ayant des classes à examen (TCAP, 1^{ère}, terminale bac pro) même si pas de CCF. d) Visites PFMP Tous les enseignants concernés par la classe pour chaque période. Il convient donc de se poser la question de savoir si l'organisation actuelle (professeurs pro = certificatif/ professeurs général = formatif) convient. Et si oui, il faut qu'elle soit efficace (toutes les visites effectuées) ! Sinon, l'autre possibilité sera de faire effectuer toutes les visites à tout le monde. e) DGH Stable par rapport à l'an dernier mais 3 IMP prennent la place de 3 HSA. <ul style="list-style-type: none"> • Les IMP ne seront pas encore attribuées tant que la circulaire d'application ne sera pas parue. 	
---	--

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 3 FEVRIER 2015 N° de la séance : 3</p>	<p style="text-align: right;"><u>A.S. 2014/2015</u></p>
OBJET	RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

<ul style="list-style-type: none"> • Le problème est toujours de respecter la part d'HSA et d'HP. <p>19h36 : Départ de monsieur CEBE pour son étude dirigée en classes de secondes</p> <p>Monsieur de BARROS présente les choix des répartitions et les répercussions en termes de postes.</p> <p>Il s'attarde particulièrement sur deux points :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les 4 HSA qui l'an dernier étaient attribuées pour la coordination de l'UFA n'ont plus lieu d'être puisqu'elles ne sont pas en face à face avec les élèves. Ces 4 heures étaient affectées en gestion, de ce fait le besoin en gestion diminue encore. Monsieur de BARROS indique que le poste n'a désormais plus de raison d'être maintenu pour un besoin de 1.5h au total. Donc, il demande la suppression et compense par des HSA. <p>Il informe également le CA du fait que la directrice du CFA s'est engagée à compenser ces heures de coordination sur le budget propre du CFA. L'UFA du lycée étant de très loin la 2^{ème} du département. Le besoin est donc justifié.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Les heures restantes en Danois serviront pour financer des projets éventuels. Des demandes se sont déjà manifestées pour des projets d'AP. Monsieur de BARROS souhaite tout de même attendre que les projets soient travaillés et finalisés avant d'affecter les HSA. <p><u>Monsieur HAUTEMULLE</u> pose la question du remplacement de madame BOURGEOIS en arts appliqués.</p> <p><u>Monsieur de BARROS</u> indique qu'il a enfin trouvé une remplaçante par le biais de Pôle Emploi. Elle commencera à la rentrée.</p> <p><u>Monsieur HAUTEMULLE</u> s'inquiète pour l'examen et demande si les cours seront récupérés.</p> <p><u>Monsieur de BARROS</u> pense que ce sera impossible de récupérer 7 semaines de cours. Mais à chaque fois que possible et sans surcharger exagérément l'emploi du temps, ce sera fait. <u>Néanmoins</u>, il rassure les élèves. Comme il l'a déjà indiqué aux délégués, le CCF permettra de par sa nature même de s'adapter aux acquis des élèves. Il en a déjà informé l'enseignante.</p> <p>En l'absence de questions, la DGH est soumise au vote.</p> <p>15 votants Pour : 15 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p>Acte n°36</p>	
--	--

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 3 FEVRIER 2015 N° de la séance : 3</p>	<p><u>A.S. 2014/2015</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

10°) Questions diverses

Aucune question n'a été déposée mais la parole circule.
Personne ne souhaitant s'exprimer, monsieur de BARROS souhaite aborder le point du chauffage.

Il regrette que madame GILMER ne soit pas là car il connaît sa grande réactivité pour traiter les problèmes lorsqu'elle en est saisie, mais il veut tout de même souligner un gros problème.

Le nouveau système de chauffage, l'isolation et les menuiseries sont donc très performants. Mais, une des explications à la forte chaleur qui règne est surtout que l'installation n'est pas régulée. Donc elle chauffe en permanence, 7 jours sur 7 et 24h/24. Ceci pourrait paraître être une bonne nouvelle, mais à titre d'exemple la facture pour 3 semaines en décembre est de 15 000€ contre 8 000€ l'an dernier! A ce rythme-là, le lycée ne pourra supporter le surcoût.

Tout le monde se renvoie le problème et monsieur de BARROS abordera ce point lors de la réunion qui aura lieu pendant les vacances.

Le silence régnant, monsieur de BARROS clôt la séance à 20 h 07.

Le Président du CA



Fabrice de BARROS